



CQPM • Mécanicien en réparation navale



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le mécanicien en réparation navale effectue des opérations de réparation ou d'amélioration d'ensembles mécaniques de bateaux et de navires, à l'exclusion des bateaux de plaisance.

Ces navires sont d'une longueur supérieure à 20 mètres et sont équipés d'appareils propulsifs d'une puissance pouvant dépasser les 1000 chevaux : ce sont par exemple des bateaux de croisière, des méga yachts, des ferrys, des navires de commerce (comme des cargos, des porte-conteneurs, des pétroliers, des vraquiers), des brises glaces, des remorqueurs ou des navires de combat (porte-avions, et autres bâtiments de surface...).

Les ensembles mécaniques remplacés ou améliorés concernent notamment les moteurs, les appareils propulsifs, de transmission, les compresseurs, les turbines et appareils (pompes, vannes, réducteurs, tuyautages).

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- • *L'intervention de réparation navale à bord*
- • *L'intervention de réparation navale en atelier et de repose à bord*

COMPÉTENCES

- *Organiser son intervention de réparation navale*
- *Effectuer une réparation ou un changement de pièces standard*



- *Déposer un ensemble mécanique*
- *Démonter et contrôler un ensemble mécanique*
- *Réparer et remonter un ensemble mécanique*
- *Finaliser une intervention de réparation navale*

LES MÉTIERS LIÉS

- Agent de maintenance (H/F)

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : A
Niveau : 3
N° Cert. : 2004 0235 R
État : Active
RNCP : 36863

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- CPF